

**Code de droit canonique de 1983 : la FSSPX face à un dilemme** par Candidus  
(2012-08-10 16:56:50)

**La seule issue possible si l'on persiste à considérer le code de droit canonique promulgué par Jean-Paul II comme dangereux pour la foi et la morale, c'est le sédévacantisme.** Une illustration de cette affirmation apparaît à l'occasion d'un article de *L'Ami du Clergé*, (1919, n° 45, pp. 956-958) qui traite de l'infaillibilité du Code de Droit Canonique.

En voici l'essentiel :

**Q. — Le Saint-Père, en promulguant le *Codex* l'a-t-il revêtu de son autorité infaillible ?**

[...] Quand ils énumèrent les différents objets sur lesquels peut s'exercer l'infaillibilité de l'Église et du Pape, les théologiens mentionnent les lois universelles de l'Église. D'après les explications qu'ils donnent, il s'agit des lois humaines, n'ayant donc pas de lien nécessaire avec la Révélation que l'Église a mission de garder et d'interpréter ; il s'agit de lois obligeant tous les fidèles, et non pas seulement tel ou tel particulier ou tel groupe de chrétiens. Tel est bien le Code, puisqu'il est le recueil des lois universelles de l'Église. Pour de telles lois, les théologiens ne réclament pas le privilège de la perfection absolue : on peut parfois, disent-ils, en concevoir qui seraient plus prudentes, plus sages ou plus opportunes. Ils ne revendiquent pas non plus le privilège de l'immutabilité [...] Mais ce que les théologiens affirment, c'est qu'aucune de ces lois imposées par l'autorité suprême à l'Église universelle, ne peut rien contenir qui soit contraire à la foi ou aux mœurs.

L'impossibilité de cette opposition est une conséquence nécessaire des dogmes de l'infaillibilité et de la sainteté de l'Église, et se trouve clairement dans l'Écriture et dans l'enseignement des Conciles et des papes.

L'Église est infaillible dans son enseignement dogmatique et moral. **En établissant des lois contraires à la foi et aux mœurs, l'Église inculquerait à tous ses fidèles une erreur pratique [...]**

Et cette erreur pratique, efficacement suggérée par l'Église à tous ses fidèles, se doublerait d'une erreur théorique de l'autorité ecclésiastique elle-même : car elle ordonnerait au nom de Dieu, du Christ ou des Apôtres, des actes impliquant une doctrine ou une morale que Dieu, le Christ et les Apôtres n'ont ni enseignée, ni prescrite.

Jésus-Christ a voulu que son Église fût sainte : il a demandé à son Père pour ses fidèles « *afin qu'eux aussi soient sanctifiés dans la vérité.* » Jean XVII, 19. ; il a déclaré que « *les Portes de l'Enfer ne prévaudront point* » contre l'Église. Mais si celle-ci ordonnait à tous ses fidèles des actes contraires à la foi ou à la morale, sa sainteté serait-elle autre chose qu'une illusion ou un mensonge ? L'Église du Christ ne serait-elle pas passée pratiquement sous le joug du démon ? Et comment pourrait-on dire qu'elle serait demeurée fidèle à la mission que le Christ lui a confiée par ces paroles : « *leur apprenant à garder tout ce que je vous ai commandé* ». Matth. XXVIII, 20, alors qu'elle enseignerait aux hommes à observer des lois contraires aux préceptes du Christ ? Aussi saint Augustin donnait-il la même autorité à l'Écriture Sainte et aux pratiques adoptées par l'Église universelle ; mettre celles-ci en question « *est d'une folie sans égale* » écrit-il.

[Et *L'Ami du Clergé* conclut : ]

**Il est donc bien établi que le Code, en sa qualité de recueil officiellement promulgué des lois universelles de l'Église, est garanti contre toute erreur par l'autorité infailible du Pape et de l'Église, en ce sens qu'il ne renferme aucune prescription qui puisse être contraire à la foi ou aux bonnes mœurs.**

**"les errances du nouveau droit canon, pour ne pas dire ses hérésies" Mgr Lefebvre** par xanadu71

(2012-08-10 17:24:53)

[en réponse à 642503]

« Il est clair que dans des cas comme la liberté religieuse, l'hospitalité eucharistique autorisée par le nouveau droit canon [...]

"Notre cri d'alarme était rendu plus véhément encore par **les errances du nouveau droit canon, pour ne pas dire ses hérésies**, et par les cérémonies et discours à l'occasion du 5e centenaire de la naissance de Luther." [...]

**Mgr Marcel Lefebvre, Lettre aux catholiques perplexes, page 200 et suivant**

la citation plus longue :

« Il est clair que dans des cas comme la liberté religieuse, l'hospitalité eucharistique autorisée par le nouveau droit canon ou la collégialité conçue comme l'affirmation de deux pouvoirs suprêmes dans l'Église, c'est un devoir pour tout clerc et fidèle catholique de résister et de refuser l'obéissance. Cette résistance doit être publique si le mal est public et représente un objet de scandale pour les âmes.

C'est pourquoi, nous référant à St. Thomas d'Aquin, nous avons envoyé le 21/11/1983, Mgr de Castro Mayer et moi, une lettre ouverte au Pape J.P.II pour le supplier de dénoncer les causes principales de la situation dramatique où se débat l'Église. Toutes les démarches que nous avons faites en privé depuis 15 ans sont demeurées vaines et nous taire nous semblait devoir faire de nous les complices du désarroi des âmes dans le monde entier. "T.S. Père, écrivions-nous, il est urgent que ce malaise disparaisse, car le troupeau se disperse et les brebis abandonnées suivent des mercenaires. Nous vous conjurons, pour le bien de la foi catholique et du salut des âmes, de réaffirmer les vérités contraires à ces erreurs". Notre cri d'alarme était rendu plus véhément encore par les errances du nouveau droit canon, pour ne pas dire ses hérésies, et par les cérémonies et discours à l'occasion du 5e centenaire de la naissance de Luther. Nous n'avons pas eu de réponse, mais nous avons fait ce que nous devons. Nous ne pouvons pas désespérer comme s'il s'agissait d'une entreprise humaine, revenir un jour à la Tradition ; dans l'autorité du pontife romain, il faudra qu'apparaissent à nouveau les pouvoirs signifiés par la tiare, qu'un tribunal protecteur de la foi et des mœurs siège à nouveau en permanence, que les évêques retrouvent leurs pouvoirs et leur initiative. »

pour vérifier l'intégrité de ma citation :

<http://www.fsspx.org/fr/category/bibliotheque-mediatheque/lettre-ouverte-aux-catholiques-perplexes/>